

Burundi : le vote référendaire sur la Constitution aura lieu le 17 mai prochain

@rib News, 18/03/2018 Source Xinhua Le vote référendaire sur le projet de constitution burundaise aura lieu le 17 mai prochain sur l'ensemble du territoire du Burundi, apprend-on dimanche à Bujumbura du décret présidentiel portant convocation des électeurs et signé par Pierre Nkurunziza, président de la république du Burundi et chef du gouvernement burundais. [Photo : Opération d'inscription au rôle de l'électeur pour le référendum de mai prochain]

Ce décret appelle les partis politiques, les coalitions des partis politiques ainsi que les indépendants remplissant les conditions fixées par la loi et qui souhaitent participer à la campagne électorale ad hoc, à se faire enregistrer auprès de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) du 23 mars au 6 avril 2018. Au cours de ce scrutin référendaire, plus de 5 millions burundais qui se sont fait enrôler en février dernier, devront se prononcer pour un oui ou un non pour ce projet de nouvelle constitution. La publication de ce décret présidentiel pour la tenue de ce scrutin référendaire confirme l'annonce qui en avait été faite en décembre dernier par le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), Pierre-Claver Ndayicariye. Signalons que ce projet de constitution sera adopté si le vote en faveur du vote "oui" parvient à atteindre la majorité absolue des suffrages exprimés, soit cinquante pour cent des voix plus une voix (50%+1). Jusqu'à ce jour, le Burundi est gouverné sur base d'une constitution promulguée le 18 mars 2005 au lendemain d'un vote référendaire populaire organisé en février de la même année.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});